

Conclusions 2019 du département du Travail des États-Unis

sur les pires formes de travail des enfants

Côte d'Ivoire

En 2019, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a engagé 143 poursuites concernant les pires formes de travail des enfants, et le ministère de la Justice a publié une circulaire ordonnant aux agents de la force publique et au judiciaire d'arrêter ou de poursuivre les personnes se rendant coupables du travail des enfants ou de leur imposer une amende. En outre, le gouvernement a officiellement adopté le Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, élaboré en 2018. Toutefois, en Côte d'Ivoire, des enfants sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans la culture du cacao et du café, parfois du fait de la traite des personnes. Il est possible qu'un manque de moyens financiers et de personnel ait entravé les efforts des services de répression. De surcroît, les inspecteurs du travail ne sont pas autorisés à imposer des sanctions.

I. Prévalence et répartition sectorielle du travail des enfants

En Côte d'Ivoire, des enfants sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans la culture du cacao et du café, parfois du fait de la traite des personnes. (1, 2) Selon une enquête en grappes à indicateurs multiples menée en 2016, 21,5 % des enfants de 5 à 17 ans participent à des travaux dangereux. (3) Le Tableau 1 fournit des indicateurs clés sur le travail et le niveau d'éducation des enfants en Côte d'Ivoire. Les données concernant certains de ces indicateurs ne sont pas disponibles à partir des sources utilisées dans le présent rapport.

Enfants	Âge	Pourcentage
Travaillent (% et population)	5 à 14	25,6 (indisponible)
Vont à l'école (%)	5 à 14	70,1
Associent travail et école (%)	7 à 14	21,8
Taux d'achèvement de l'école primaire (%)		71,6

Source pour le taux d'achèvement de l'école primaire : données de 2017 publiée par l'Institut des statistiques de l'UNESCO, 2020. (4)

Source pour toutes les autres données : Analyse des statistiques de la cinquième enquête par grappes à indicateurs multiples de l'Organisation internationale du travail, 2016. (5)

Sur la base d'un examen des informations disponibles, le Tableau 2 propose un aperçu du travail des enfants par secteur et par activité.

Tableau 2. Aperçu du travail des enfants par secteur et par activité

Secteur	Activité
Agriculture	Production du cacao, dont brûlis† et défrichage des champs† ; abattage des arbres† afin d'étendre les plantations de cacao ; vaporisation de pesticides ;† récolte, séchage et fermentation des fèves de cacao ; utilisation d'outils tranchants pour casser les cabosses ;† et transports de charges lourdes† d'eau et de cabosses de cacao (1, 2, 6-12)
	Production de céréales, d'ananas, de bananes et de café, notamment par application d'engrais chimiques,† de vaporisation de pesticides,† d'abattage d'arbres,† et de brûlis† et de défrichage des champs† (2, 6, 13)
	Production d'huile de palme, de noix de cajou, de miel et de caoutchouc (1, 2)
	Pêche, notamment plongée sous-marine† ; réparation et halage de filets ; nettoyage†, salage, séchage, écaillage et vente des poissons (1, 2, 13)
	Production de charbon de bois† (1, 6, 12)
Sylviculture (15)	
Secteur	Extraction minière†, dont concassage et transport de pierres, éclatement de rochers, creusage, travaux souterrains, tamisage et extraction de l'or à l'aide de mercure et de cyanure (1, 11, 13, 16, 17)
	Fabrication, notamment réparation d'automobiles (13)
	Bâtiment,† activités inconnues (13)
Services	Travail domestique (2, 3, 11, 13, 18)
	Travaux dans le domaine des transports, notamment des marchandises† (1, 6, 11, 13)
	Commerce et vente des rues (2, 6, 11, 13)
	Travail dans les restaurants (2)
Pires formes catégoriques de travail des enfants‡	Travail forcé dans l'extraction minière, la menuiserie, le bâtiment, les travaux domestiques, la vente des rues, les restaurants et l'agriculture, notamment dans la production de cacao, de café, d'ananas, de coton et de caoutchouc, parfois, dans chacun de ces cas, des suites de la traite des personnes (6, 19)
	Exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes (2)
	Utilisation dans le cadre d'activités illicites, notamment le trafic de drogue (20)
	Mendicité forcée en tant que talibés par des enseignants coraniques, parfois des suites de la traite des personnes (21)

† Déterminé comme étant dangereux par la législation ou la réglementation nationale et en tant que tel, pertinent pour l'Article 3(d) de la Convention 182 de l'OIT.

‡ Travail des enfants entendu comme les pires formes du travail des enfants en soi en vertu des Articles 3(a) à (c) de la Convention 182 de l'OIT.

Des enfants ivoiriens sont assujettis à la traite des personnes et au travail forcé dans les services domestiques tant sur le territoire national qu'en Afrique du Nord. Des enfants sont transportés en Côte d'Ivoire depuis des pays ouest-africains voisins pour y être assujettis à l'exploitation commerciale sexuelle et au travail forcé, notamment la mendicité, la production du cacao et l'extraction minière artisanale. (2, 6, 9, 18)

En Côte d'Ivoire, l'école est obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans. Bien que la loi sur l'enseignement prévoit la gratuité de l'enseignement, des élèves doivent souvent payer pour les manuels, les frais de scolarité ou les uniformes, dont le coût peut être prohibitif pour certaines familles. (2, 22-24) Les élèves doivent présenter des papiers d'identité pour pouvoir se présenter aux examens d'entrée dans le secondaire, ce qui constitue un obstacle à la poursuite de l'enseignement après le primaire. (2,25) Le manque d'enseignants et, dans les zones rurales, de systèmes de transports, la médiocrité des infrastructures, l'insuffisance des installations sanitaires et la violence ont eu un impact négatif sur la capacité des enfants à aller à l'école. (2) Des recherches laissent également entendre que certains élèves sont victimes de violences physiques et sexuelles à l'école, ce qui peut dissuader certains à y aller. (2,24, 26)

II. Cadre juridique pour le travail des enfants

La Côte d'Ivoire a ratifié toutes les principales conventions internationales sur le travail des enfants (Tableau 3).

Tableau 3. Ratification des conventions internationales sur le travail des enfants	
Convention	Ratification
C. 138 de l'OIT, âge minimum d'admission à l'emploi	✓
C. 182 de l'OIT, pires formes de travail des enfants	✓
Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant	✓
Protocole facultatif à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	✓
Protocole facultatif à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.	✓
Protocole de Palerme sur la traite des personnes	✓

La législation et les réglementations du gouvernement sont conformes aux normes internationales pertinentes (Tableau 4).

Tableau 4. Législation et réglementations sur le travail des enfants

Norme	Correspond aux normes internationales	Âge	Législation
Âge minimum d'admission à l'emploi	Oui	16	Article 23.2 du Code du travail ; Article 16 de la Constitution (27, 28)
Âge minimum pour les travaux dangereux	Oui	18	Article 4 de la Liste des travaux dangereux interdits aux enfants (29)
Identification des activités ou emplois dangereux interdits aux enfants	Oui		Articles 5 à 11 de la Liste des travaux dangereux interdits aux enfants ; Articles 6 et 19 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants (29, 30)
Interdiction du travail forcé	Oui		Article 5 de la Constitution ; Articles 7, 11 à 14, 20 à 23 et 26 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants ; Article 3 du Code du travail (27, 28, 30)
Interdiction de la traite des enfants	Oui		Article 5 de la Constitution ; Articles 11 à 12, 20 à 22 et 26 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants ; Article 370 du Code pénal ; Articles 4.4 et 6 de la Loi relative à la lutte contre la traite des personnes (27, 30, 32)
Interdiction de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants	Oui		Articles 8 à 9, 15 et 24 à 29 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants ; Articles 4.4 et 6 de la Loi relative à la lutte contre la traite des personnes (29, 30, 32)
Interdiction de l'utilisation d'enfants dans le cadre d'activités illicites	Oui		Articles 4 et 30 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants (30)
Âge minimum de l'enrôlement volontaire dans les forces armées publiques	Oui	18	Article 56.4 du Code de la fonction militaire ; Articles 7 à 8 et 18 de la Loi déterminant les conditions d'entrée dans la carrière militaire (33, 34)
Interdiction de l'enrôlement obligatoire des enfants par l'armée (publique)	Oui*		Article 56.4 du Code de la fonction militaire (33)
Interdiction de l'enrôlement militaire par des groupes armés non étatiques	Oui		Articles 4 et 31 de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants (30)

Tableau 4. Législation et réglementations sur le travail des enfants

Norme	Correspond aux normes internationales	Âge	Législation
Âge de fin de scolarité obligatoire	Oui	16	Article 10 de la Constitution ; Article 2.1 de la Loi sur l'enseignement (27, 35, 36)
Gratuité de l'enseignement public	Oui		Article 2 de la Loi sur l'enseignement (36)

* Pas de service national (34, 37, 38)

Le code civil est en cours de révision pour inclure des précisions sur l'âge minimum auquel il est permis d'effectuer certains types de travaux. (2)

III. Application de la législation sur le travail des enfants

Le gouvernement a mis en place des mécanismes institutionnels pour faire appliquer la législation et les réglementations sur le travail des enfants (Tableau 5). Cependant, il existe des lacunes au sein du ministère de l'Emploi et de la Protection sociale qui peuvent entraver l'application adéquate de la législation sur le travail des enfants.

Tableau 5. Organismes responsables de l'application de la législation sur le travail des enfants

Organisme ou organisation	Rôle
Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale (MEPS)	Le MEPS élabore, propose et fait appliquer toutes les lois sur le travail, y compris celles concernant le travail des enfants. (2, 26) La Direction de lutte contre la traite et le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant apportent un soutien aux victimes de la traite des enfants et d'autres formes de travail des enfants. (2, 18) Le MEPS met en œuvre le <i>Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire</i> (SOSTECI), qui permet aux communautés de recueillir et d'analyser des données statistiques sur les pires formes de travail des enfants. (2, 11, 13) La Direction générale de l'emploi à Abidjan coordonne les bureaux régionaux ainsi que leurs efforts pour lutter contre le travail des enfants. (20, 39) Le 11 septembre 2019, le ministère de la Justice et des Droits de l'homme a publié la note circulaire 006/MJDH ordonnant aux juges et aux services d'application de la loi d'arrêter ou de poursuivre toutes les personnes qui ne respectent pas la législation nationale concernant les interdictions relatives au travail des enfants, ainsi que les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école comme prescrit par la loi, ou de leur imposer une amende. (2)
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Au travers de la Direction de lutte contre la traite, dirige les efforts visant à faire appliquer la législation pénale contre la traite des enfants. Par le biais de ses brigades mondaines, lutte contre l'exploitation sexuelle

Tableau 5. Organismes responsables de l'application de la législation sur le travail des enfants

Organisme ou organisation	Rôle
	commerciale, notamment l'exploitation des enfants. (2) Par l'entremise de son unité de lutte contre la criminalité transnationale, soutient l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest de l'ONUDC, qui vise à améliorer la coopération transfrontalière pour lutter contre les infractions, notamment la traite des personnes. (37, 40)
Ministère de la Défense	Par le biais de la gendarmerie nationale, enquête sur les infractions relatives au travail des enfants dans les zones rurales où la présence policière est inexistante. (2)
Ministère de la Justice	Enquête sur les infractions relatives au travail des enfants, y compris ses pires formes, et engage des poursuites en la matière. Au travers de la Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, aide aux enquêtes et met en œuvre la politique ministérielle de protection des enfants. (2)
Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant.	Mène les efforts du gouvernement en matière de lutte contre la traite des personnes et met en œuvre une politique nationale de protection de l'enfant. (2, 41) Administre la ligne d'appel d'urgence gratuite 116 <i>Allô</i> pour signaler des cas de travail des enfants et répond aux plaintes déposées. (2, 42) Avec le MEPS, fournit un soutien aux mineurs victimes du travail des enfants. (2, 43)
Commission nationale des droits de l'homme	Administre une ligne d'appel d'urgence gratuite pour signaler les violations des droits de l'homme. (2)
Lutte contre la criminalité transnationale du ministère de la Sécurité et de la Protection civile	Lutte contre le trafic de drogue, des diamants et des espèces protégées et contre la traite des personnes. Administre une cellule sur la traite des enfants et la délinquance juvénile qui se centre sur les régions cacaotières. (2)

Application du droit du travail

En 2019, les organismes d'application du droit du travail de Côte d'Ivoire ont pris des mesures de lutte contre le travail des enfants (Tableau 6). Cependant, il existe des lacunes au sein des opérations du ministère de l'Emploi et de la Protection sociale qui peuvent entraver l'application adéquate du droit du travail, notamment le pouvoir d'imposer des peines en cas d'infractions.

Tableau 6. Efforts en matière d'application du droit du travail concernant le travail des enfants

Aperçu de l'application du droit du travail	2018	2019
Financement de l'Inspection du travail	416 171 dollars É.-U. (15)	307 400 dollars É.-U. (2)
Nombre d'inspecteurs du travail	292 (15)	258 (2)
Inspection autorisée à imposer des sanctions	Non (15)	Non (2, 44)

Tableau 6. Efforts en matière d'application du droit du travail concernant le travail des enfants

Aperçu de l'application du droit du travail	2018	2019
Première formation pour les nouvelles recrues de l'Inspection du travail	Oui (15)	Oui (2)
Formation sur les nouvelles lois relatives au travail des enfants	Oui (15)	Oui (2)
Cours de perfectionnement dispensés	Oui (15)	Oui (2)
Nombre d'inspections du travail effectuées	2 352 (45)	2 674 (46)
Nombre d'inspections effectuées sur les lieux de travail	Inconnu (15)	1 548‡ (2)
Nombre d'infractions relatives au travail des enfants constatées	0 (15)	214 (2)
Nombre d'infractions relatives au travail des enfants pour lesquelles des sanctions ont été imposées	S/O (15)	Inconnu (2)
Nombre d'amendes perçues pour sanctions relatives au travail des enfants	S/O (15)	Inconnu (2)
Inspections de routine effectuées	Oui (15)	Oui (2)
Inspections de routine ciblées	Oui (15)	Oui (2)
Inspections inopinées autorisées	Oui (15)	Oui (2, 44)
Inspections inopinées effectuées	Oui (15)	Oui (2)
Existence d'un mécanisme de dépôt de plainte	Oui (15)	Oui (2)
Existence d'un mécanisme d'orientation réciproque entre les autorités du travail et les services sociaux	Oui (15)	Oui (2)

‡ Données recueillies entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2019. (2)

Le nombre d'inspecteurs du travail est vraisemblablement insuffisant vu la taille de la main-d'œuvre ivoirienne, qui compte environ 8 747 000 travailleurs. (47) Selon les avis techniques de l'OIT, qui, dans les économies en développement, préconisent un taux d'un inspecteur pour 15 000 travailleurs, la Côte d'Ivoire devrait employer 584 inspecteurs. (47, 48) Les inspecteurs du travail sont également chargés de la conciliation des litiges, ce qui peut les détourner de leurs rôles principaux d'inspection. (28, 49) L'Inspection du travail souffre d'un manque de ressources, notamment d'effectifs, d'installations et de moyens de transport. (26, 49) Par conséquent, les inspecteurs se concentrent principalement sur le secteur formel, laissant le secteur informel en grande partie non réglementé. (45, 49)

Au cours de la période visée par le présent rapport, il y a eu une baisse du budget alloué ainsi que du nombre d'inspecteurs du travail. Selon le ministère du Travail, la réduction du nombre d'inspecteurs est imputable aux départs naturels. (46)

Application du droit pénal

En 2019, les organismes d'application du droit pénal de Côte d'Ivoire ont pris des mesures de lutte contre le travail des enfants (Tableau 7).

Tableau 7. Efforts en matière d'application du droit pénal concernant le travail des enfants

Aperçu de l'application du droit pénal	2018	2019
Première formation pour les nouvelles recrues de l'Inspection du travail	Oui (15)	Oui (2)
Formation sur les nouvelles lois relatives aux pires formes de travail des enfants	Oui (15)	Oui (2)
Cours de perfectionnement dispensés	Oui (15)	Oui (2)
Nombre d'enquêtes	191 (15)	131 (2)
Nombre d'infractions constatées	7 (15)	218 (2)
Nombre de poursuites engagées	87 (15)	143 (2)
Nombre de condamnations obtenues	79 (15)	15 (2)
Sanctions imposées pour infractions aux pires formes de travail des enfants	Oui (15)	Inconnu (2)
Existence d'un mécanisme d'orientation réciproque entre les autorités pénales et les services sociaux	Oui (15)	Oui (2)

En août de la période visée par le présent rapport, le cabinet de la première dame a fait don de véhicules et de fournitures à la police. Selon les recherches, malgré une augmentation du nombre d'infractions constatées et de poursuites engagées, la Direction de lutte contre la traite manque des moyens et du personnel nécessaires pour faire appliquer convenablement la législation pénale sur le travail des enfants dans l'ensemble du pays. (9, 50, 51) Le gouvernement n'a pas fourni de détails supplémentaires sur des prévenus reconnus coupables ou sur des sanctions imposées. (2) L'année 2019 a vu plusieurs arrestations hautement médiatisées. (46)

IV. Coordination des efforts du gouvernement concernant le travail des enfants

Le gouvernement a mis en place des mécanismes de coordination de ses efforts de lutte contre le travail des enfants (Tableau 8). Il existe toutefois des lacunes qui entravent la coordination efficace des efforts de lutte contre le travail des enfants, notamment la coordination de la collecte des données entre les ministères et entre les différentes régions.

Tableau 8. Mécanismes fondamentaux de coordination des efforts du gouvernement concernant le travail des enfants

Organe de coordination	Rôle et descriptif
Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS)	Supervise, surveille et évalue toutes les activités du gouvernement concernant le travail et la traite des enfants, notamment en faisant des recommandations de politiques et en harmonisant la législation avec les conventions internationales. (2, 50, 51) Présidé par la première dame de Côte d'Ivoire, il compte 16 partenaires nationaux et internationaux. (2, 18, 50,52)
Comité interministériel de lutte contre la traite,	Conçoit, coordonne et met en œuvre toutes les actions gouvernementales visant à combattre les pires formes de travail des enfants et surveille les programmes pertinents mis en œuvre par les

Tableau 8. Mécanismes fondamentaux de coordination des efforts du gouvernement concernant le travail des enfants

Organe de coordination	Rôle et descriptif
l'exploitation et le travail des enfants	organisations partenaires. (42, 50, 52, 53) Présidé par le MEPS, il comprend des représentants de douze autres ministères. (18, 50, 52, 53) D'après les recherches, ce comité a été actif pendant la période visée par le présent rapport.
Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP)	Créé pour soutenir la Loi relative à la lutte contre la traite des personnes de 2016 et présidé par le Premier ministre, il a pour objectif de combattre la traite des personnes dans l'ensemble du pays. Il supervise la mise en œuvre du Plan d'action national et de la Stratégie contre la traite des personnes, coordonne les efforts du gouvernement et surveille la mise en œuvre de tous les projets liés à la traite des personnes. (54) Il comprend des représentants au niveau local par le biais d'unités dédiées responsables de la mise en œuvre du Plan d'action national et de la Stratégie contre la traite des personnes. (54, 55) Il regroupe 13 ministères, avec le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant qui fait office de secrétariat exécutif. (20) Il est devenu pleinement opérationnel en février 2019. (56) D'après les recherches, ce comité a été actif pendant la période visée par le présent rapport. (46)
Cabinet de la Première Dame	Le Cabinet de la Première Dame de Côte d'Ivoire demeure le principal moteur des efforts de lutte contre la traite au gouvernement. (56) Il dialogue avec les partenaires internationaux sur les questions relatives au travail des enfants dans le commerce du cacao et exerce des pressions sur le secteur de l'approvisionnement en cacao de Côte d'Ivoire afin d'améliorer la traçabilité. (56, 57)

La coordination en matière de collecte des données entre les ministères et entre les différentes régions reste difficile. (20)

V. Politiques gouvernementales relatives au travail des enfants

Le gouvernement a mis en place des politiques concernant le travail des enfants (Tableau 9). Cependant, des lacunes existent dans les politiques qui entravent les efforts de lutte contre le travail des enfants, notamment en matière de financement et d'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les politiques pertinentes.

Tableau 9. Politiques fondamentales relatives au travail des enfants

Politique	Descriptif
Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (2019-2021)	Coordonné par le CNS et le Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, il a pour objectif de réduire sensiblement le nombre d'enfants participant aux pires formes de travail des enfants en développant les meilleures pratiques et en

Tableau 9. Politiques fondamentales relatives au travail des enfants

Politique	Descriptif
	<p>poursuivant sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre des plans d'action nationaux précédents. Parmi ses priorités, on compte l'intensification des efforts de mobilisation des moyens au niveau national, le renforcement de la coopération régionale et des partenariats public-privé, l'inclusion des préoccupations relatives aux pires formes de travail des enfants dans les programmes nationaux et sectoriels et le renforcement de la surveillance et de l'évaluation de la stratégie nationale pour la lutte contre la traite des personnes et les pires formes de travail des enfants. (58) Officiellement adopté en juin 2019, il s'est vu approuver un budget de 132 millions de dollars des États-Unis, mais à la fin de la période visée par le présent rapport, le montant total n'avait pas été déboursé. (2)</p>
Déclaration d'action conjointe de 2010 pour soutenir la mise en œuvre du Protocole Harkin-Engel (Déclaration de 2010) et son cadre d'action	<p>Déclaration conjointe des gouvernements du Ghana, de la Côte et des États-Unis, ainsi que de l'industrie internationale du cacao et du chocolat (42,59,60) qui fournit des moyens aux parties prenantes clés et facilite la coordination des efforts pour réduire les pires formes de travail des enfants dans les régions cacaotières. Elle a pour objectif de veiller à ce que tous les efforts concernant les projets mis en œuvre en vertu de la Déclaration et du Cadre d'action correspondent aux plans d'action nationaux de la Côte d'Ivoire de manière à encourager la cohérence et la viabilité. (42, 59, 60) Au cours de la période visée par le présent rapport, les projets financés par le département du Travail des États-Unis et certains projets financés au niveau sectoriel ont mené des activités qui appuient l'esprit de cette politique. (61)</p>
Politiques impliquant le SOSTECI	<p>Leur but est de renforcer et d'amplifier le SOSTECI. Elles comprennent un accord de partenariat entre l'Initiative internationale du cacao et le CNS à l'appui du Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants. (2) Le Programme pays de promotion du travail décent (2017–2020), en collaboration avec l'OIT, a pour but d'améliorer les conditions de travail, de renforcer le SOSTECI et de lutter contre les pires formes de travail des enfants. (62, 63) Le Plan national de développement (2016-2020) alloue près de 6,1 millions de dollars É.-U. sur 5 ans pour mener des études diagnostiques sur le travail et la traite des enfants, construire trois centres de protection des enfants et élaborer un plan national d'action de lutte contre la traite des personnes, en particulier celle des filles. (64) Le SOSTECI a été amplifié au cours de la période visée. (2)</p>
Plan d'action national et Stratégie contre la traite des personnes (2016-2020)†	<p>Mené avec l'appui de l'ONUDC et en coordination avec le CNLTP, ce projet de 14,8 millions de dollars É.-U. a pour but d'empêcher la traite des personnes, d'amplifier les services sociaux pour les victimes en améliorant les infrastructures physiques, de dispenser une formation au personnel de l'application de la loi et aux autres parties prenantes, de promouvoir la coordination et de recueillir des données sur la traite</p>

Tableau 9. Politiques fondamentales relatives au travail des enfants

Politique	Descriptif
	des personnes. (65, 66) Ce plan national d'action ne prend pas pleinement en compte tous les aspects de la traite des personnes en Côte d'Ivoire et la coordination en matière de mise en œuvre du programme est restée faible pendant la période visée. (25, 67) Au cours de cette période, le CNLTP a mis en œuvre des ateliers soutenus par l'ONUSUDC. (25,46)
Stratégie d'inspection du travail (2019–2021)†	Élaborée au cours de la période visée par le biais du ministère de l'Emploi et de la Protection sociale avec l'assistance de l'OIT, elle a pour but de permettre au gouvernement de veiller à l'application des dispositions judiciaires pour l'amélioration des conditions de travail et le retrait d'enfants de situations de travail grâce à des inspections de lieux de travail, des services psychosociaux et des activités de surveillance. (15, 45)
Politique sur l'âge de fin de scolarité obligatoire	Appuyant la Loi sur l'enseignement, elle a pour but d'atteindre 100 % d'enfants inscrits à l'école primaire d'ici 2020 et 100 % dans le secondaire d'ici 2025. (22, 74) Elle alloue 1,34 milliards de dollars É.-U. aux efforts de modernisation du système éducatif, notamment en construisant de nouvelles salles de classe, en fournissant des manuels scolaires gratuits aux familles à faibles revenus et en dispensant une formation pédagogique supplémentaire aux enseignants. (22) Fin 2019, les inscriptions à l'école primaire des enfants des zones cacaotières rurales avaient augmenté de 90 %, par rapport à 59 % en 2008, en partie des suites de la mise en œuvre de cette loi. (2)

† La politique a été approuvée au cours de la période visée.

‡ Le gouvernement avait d'autres politiques qui ont pu s'attaquer aux questions relatives au travail des enfants ou avoir une incidence sur ce fléau. (23, 24)

VI. Programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants

En 2019, le gouvernement a financé et participé à des programmes ayant notamment pour but d'éliminer ou de prévenir le travail des enfants (Tableau 10). Cependant, il existe des lacunes dans ces programmes sociaux, notamment concernant leur capacité à s'attaquer au problème dans son ensemble et dans tous les secteurs.

Tableau 10. Programmes sociaux fondamentaux de lutte contre le travail des enfants

Programme	Descriptif
Projets financés par l'ONUSUDC	Les projets de l'ONUSUDC dans les zones cacaotières de la Côte d'Ivoire ou du Ghana ont pour but d'éliminer le travail des enfants par le biais de la recherche, d'une intensification de la surveillance et de la répression et de la mise en œuvre et de l'amplification du SOSTECI. Ces projets comprennent : Country Level Engagement and Assistance to Reduce Child Labor (CLEAR – Engagement et assistance au niveau national pour réduire le travail des enfants) (2013–2019), projet de 7,95 millions de dollars É.-U. mis en œuvre dans au moins 10 pays par l'OIT ; Building a Generation

Tableau 10. Programmes sociaux fondamentaux de lutte contre le travail des enfants

Programme	Descriptif
	of Safe and Healthy Workers: SafeYouth@Work (Construire une génération de travailleurs en sécurité et en bonne santé : SafeYouth@Work) (2014–2019), projet mondial de 11 443 156 dollars É.-U. mis en œuvre par l’OIT, la Côte d’Ivoire faisant partie des huit pays qui en bénéficient ; Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa-Growing Areas of Côte d’Ivoire and Ghana (Évaluation des progrès en matière de réduction du travail des enfants dans les régions cacaotières de la Côte d’Ivoire et du Ghana) (2015–2019), projet de 3 millions de dollars É.-U. mis en œuvre par le Centre national de recherche d’opinion de l’Université de Chicago ; et Eliminating Child Labor in Cocoa (Élimination du travail des enfants dans l’industrie cacaotière) (2015–2019), projet de 4,5 millions de dollars mis en œuvre par l’Initiative internationale du cacao. (75, 76) Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Web de l’ONU DC.
Projets financés au niveau sectoriel	Ces projets ont pour but d’améliorer la viabilité de l’industrie cacaotière, d’améliorer les moyens de subsistance et l’accès à l’éducation des producteurs et de lutter contre les pires formes de travail des enfants dans les régions cacaotières. Certains projets soutiennent la stratégie CocoaAction (2014–2020) de la Fondation mondiale du cacao et l’esprit de la Déclaration de 2010. (42) Ces projets étaient actifs au cours de la période visée. (2)
Programmes de promotion de l’éducation†	Ces programmes ont pour but d’accroître les taux de scolarisation dans les zones rurales, en particulier chez les filles, en fournissant des repas scolaires, en facilitant l’enregistrement des naissances et en construisant des écoles de proximité. Ils comprennent : le Programme intégré de pérennisation des cantines scolaires, financé par le PAM à hauteur de 42,5 millions de dollars, le programme de cantines scolaires du ministère de l’Éducation nationale et le Programme de cantines scolaires McGovern-Dole, initiative conjointe du PAM et du département de l’Agriculture des États-Unis en coordination avec le ministère de l’Éducation nationale, qui profite à 129 000 élèves avec un budget de 35,6 millions de dollars É.-U. (77, 78) Le Programme de cantines scolaires McGovern-Dole était actif au cours de la période visée par le rapport. (46)
Projets financés par la Banque mondiale	Ces programmes ont pour but d’améliorer l’accès à l’éducation et d’alléger la pauvreté. Ils comprennent : la deuxième opération politique de développement des réformes de la gestion financière, de l’éducation, de l’énergie et de l’industrie cacaotière (2017–2020), projet de 125 millions de dollars É.-U. visant à augmenter le nombre d’instituteurs, et le Filet social productif (2015–2020), projet de transfert de liquidités de 50 millions de dollars É.-U. visant les ménages démunis des régions du centre, du nord et de l’ouest de la Côte d’Ivoire. (79, 80) En novembre 2019, le projet de Filet social productif avait déboursé 73 % de ses fonds. (81) La deuxième opération politique de développement des réformes de la gestion financière, de l’éducation, de l’énergie et de l’industrie cacaotière n’a pas fait part de mises à jour depuis 2017.

† Ce programme est financé par le gouvernement de Côte d’Ivoire.

‡ Le gouvernement avait d’autres programmes sociaux qui peuvent avoir compté l’élimination ou la prévention du travail des enfants au nombre de leurs objectifs. (84-86)

Malgré une intensification des activités, l'étendue des programmes existants n'est pas suffisante pour s'attaquer complètement à l'ampleur du problème du travail des enfants en Côte d'Ivoire. (2) Le gouvernement s'appuie principalement sur des ONG pour dispenser des services sociaux aux victimes du travail et de la traite des enfants. Le gouvernement de Côte d'Ivoire manque des financements et des moyens nécessaires pour dispenser ces services sociaux. (87) En juin 2019, la Banque mondiale a approuvé 100 millions de dollars supplémentaires pour son projet de filet social productif. (81)

VII. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants en Côte d'Ivoire sont proposées (Tableau 11) :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Application	Renforcer l'Inspection du travail pour autoriser et imposer des sanctions.	2014 – 2019
	Publier des informations sur les efforts d'application, notamment si des sanctions ont été imposées et des amendes perçues.	2016 – 2019
	Veiller à ce que les organismes d'inspection du travail et d'application du droit pénal reçoivent un financement suffisant pour mener des inspections et des enquêtes dans tout le pays, notamment dans le secteur informel.	2014 – 2019
	Veiller à ce que les organismes d'application du droit pénal disposent des ressources, du personnel et de la formation nécessaires afin de bien faire respecter la législation relative aux pires formes de travail des enfants.	2018 – 2019
	Accroître le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2009 – 2019
	Veiller à la publication d'informations sur les condamnations et les sanctions dont écopent les personnes qui se rendent coupables des pires formes de travail des enfants.	2019
Coordination	Améliorer la coordination en matière de collecte des données entre les ministères et entre les différentes régions.	2012 – 2019
	Veiller à ce que tous les organismes de coordination fonctionnent comme prévu et soient en mesure de remplir leurs missions.	2017 – 2019
Politiques gouvernementales	Veiller à ce que tous les fonds prévus pour le Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants soient déboursés.	2019

Tableau 11. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans toutes les politiques pertinentes.	2013 – 2019
Programmes sociaux	Améliorer l'accès à l'éducation en éliminant tous les frais liés à la scolarité, en améliorant l'accessibilité des écoles, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de violences physiques et sexuelles dans les écoles et en augmentant le nombre d'enseignants, d'installations sanitaires et d'écoles, en particulier dans les zones rurales. Veiller à ce que tous les enfants aient accès à l'enregistrement des naissances et à des papiers d'identité.	2011 – 2019
	Veiller à ce que les programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants soient entièrement financés par le gouvernement.	2019
	Élargir les programmes existants de lutte contre le problème du travail des enfants en Côte d'Ivoire dans son ensemble et mettre en place des programmes pour s'attaquer soigneusement au travail des enfants.	2009 – 2019
	Veiller à ce que les victimes des pires formes de travail des enfants aient accès à des services sociaux dans tout le pays.	2015 – 2019
	Veiller à ce que les programmes de soutien à l'éducation soient opérationnels et qu'il soit fait état des activités menées.	2019

Références [en anglais]

- 1 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Rapport de la phase de pérennisation et d'extension. Abidjan. Septembre 2016. Source on file.
- 2 Ambassade des États-Unis - Abidjan. Rapport. 24 janvier 2020.
- 3 Ministère du Plan et du Développement. La Situation des Femmes et des Enfants en Côte d'Ivoire : Enquête à Indicateurs Multiples 2016 - MICS5. 2016.
https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West and Central Africa/Côte d'Ivoire/2016/Final/Cote d'Ivoire 2016 MICS_French.pdf.
- 4 Institut de la statistique de l'UNESCO. Taux brut d'admission au dernier niveau de l'éducation primaire, garçons et filles (en %). Consulté en mars 2020. Pour de plus amples informations, veuillez consulter "Statistiques du travail et de l'éducation des enfants : Sources et Définitions" dans la section Référence de ce rapport.
<http://data.uis.unesco.org/>.
- 5 OIT. Analyse des statistiques sur l'activité économique et la scolarisation des enfants provenant des Enquêtes nationales sur les ménages ou le travail des enfants. Données initiales provenant de la 6e série de l'enquête sur les niveaux de vie, 2012-2013. Analyse reçue en mars 2020. Pour de plus amples informations, veuillez consulter "Statistiques du travail et de l'éducation des enfants : Sources et Définitions" dans la Section Référence du présent rapport.
- 6 Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle, et al. Étude des phénomènes de la traite et du travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, des mines, du transport, du commerce et du domestique. Abidjan. 2013. Source on file.

- 7 Tulane University. Rapport final : Enquête de recherche 2013/14 sur le travail des enfants dans les zones de culture du cacao de l'Afrique de l'Ouest. Nouvelle-Orléans : Payson Center for International Development and Technology Transfer. 30 juillet 2015.
<http://www.childlaborcocoa.org/index.php/2013-14-final-report>.
- 8 Fair Labor Association. Independent External Monitoring Of Nestlé's Cocoa Supply Chain In Ivory Coast: 2014 - 2015. Washington, DC. 2 septembre 2015.
http://www.fairlabor.org/sites/default/files/documents/reports/september_2015_nestle_executive_summary.pdf.
- 9 O'Keefe, B. Douce amertume : Le problème du travail des enfants pour les grosses sociétés chocolatières mardi 1 mars 2016.
<http://fortune.com/big-chocolate-child-labor/>.
- 10 Afrique Connection. Trafic d'enfants en Côte d'Ivoire: dans l'enfer des plantations de cacao. 9 janvier 2016.
<https://www.afriqueconnection.com/article/09-01-2016/trafic-d'enfants-en-cote-d'ivoire-dans-l'enfer-des-plantations-de-cacao>.
- 11 N'Guettia, M. Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI). Réunion annuelle du CLCCG : Washington, DC. 28 août 2017. Source on file.
- 12 Initiative internationale pour le cacao. Nos résultats. 2017.
<http://www.cocoainitiative.org/our-work/our-results/>.
- 13 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Plan d'action national 2015-2017 de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Abidjan. 22 janvier 2015. Source on file.
- 14 OIT. Renforcement des capacités des Inspecteurs du Travail en matière d'intervention dans le secteur agricole: travail des enfants, santé et sécurité au travail et Système d'observation et de suivi du Travail des Enfants dans le secteur du cacao. Genève. Novembre 2013. Source on file.
- 15 Ambassade des États-Unis - Abidjan. Rapport. 22 février 2019.
- 16 Comité d'experts de l'OIT. Observation individuelle concernant la Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (N° 182) Côte d'Ivoire (ratification: 2003). Publication : 2015.
http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:13100:0::NO:13100:P13100_COMMENT_ID:3185211:NO.
- 17 Kouame, Joseph Arthur, et al. Évasion d'enfants des activités artisanales minières en Côte d'Ivoire. Journal of Sustainable Development 8, no.9. 2015.
https://www.researchgate.net/publication/283835132_Evasion_of_Children_in_Ivory_Coast_Artisanal_Mining_Activities.
- 18 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire : Ministre d'État, Ministre du Plan et du Développement, et OIT-BIT. Enquête Nationale sur le Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants. Abidjan. Novembre 2014. Source on file.
- 19 Traore, K. Interpol libère des enfants employés dans des plantations de cacao. 24 juin 2015.
<http://www.afrik.com/cote-d-ivoire-liberation-d-enfants-employes-dans-des-plantations-de-cacao-par-interpol>.
- 20 Ambassade des États-Unis - Abidjan. Rapport. 19 janvier 2018.
- 21 Assemblée générale de l'ONU. Trente-et-unième session du Conseil des droits de l'homme, Rapport de l'Expert indépendant sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de la personne. 22 janvier 2016. A/HRC/31/78.
http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/{65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9}/a_hrc_31_78.pdf.
- 22 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Reconstituons notre système éducatif. 11 janvier 2016. Source on file.
- 23 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Plan Décennal Éducation Formation 2016 – 2025. Abidjan. 29 février 2016. Source on file.
- 24 UNICEF. Avant-projet de programme-pays - Côte d'Ivoire. New York. 6 juin 2016. E/ICEF/2016/P/L.34.
http://www.unicef.org/about/execboard/files/2016-PL34-Cote_dlvoire_draft_CPD-EN-21Jun2016.pdf.
- 25 Ambassade des États-Unis - Abidjan. Rapport. jeudi 13 février 2020.

- 26 Département d'État des États-Unis. Rapports sur les pratiques des pays en matière des droits de l'homme-2018 : Côte d'Ivoire. Washington, DC, le 11 mars.
<https://www.state.gov/reports/2018-country-reports-on-human-rights-practices/cote-divoire/>.
- 27 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Loi N° 2016-886 du 08 Novembre 2016 Portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire. Adoptée : 8 novembre 2016.
<http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/105198/128596/F-1769604843/CIV-105198.pdf>.
- 28 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Code du Travail, Loi N°2015-532. Adopté : 20 juillet 2015.
<http://www.ccilci.org/communiqués/autres/3028-code-du-travail-loi-n-2015-532>.
- 29 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Arrêté N° 2017-017 MEPS/CAB du 02 Juin 2017 déterminant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants. Adopté : 2 juin 2017.
<http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/104712/127840/F1597937352/CIV-104712.pdf>.
- 30 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Loi N° 2010-272 du 30 Septembre 2010 Portant Interdiction de la Traite et des Pires Formes de Travail des Enfants. Adoptée : 30 septembre 2010.
<http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/85243/95376/F693526342/CIV-85243.pdf>.
- 31 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Code pénal, N° 1981-640, amendé par la loi N°1995-522. Adopté : 31 juillet 1981.
<http://www.refworld.org/docid/3ae6b5860.html>.
- 32 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Loi relative à la lutte contre la traite des personnes, Loi N° 2016-1111. Adoptée : 8 décembre 2016. Source on file.
- 33 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Loi N° 2016-1109 portant code de la fonction militaire. Adoptée : 2016.
<http://www.loidici.com/codefoncmilitaire2016/fonctionmilitaire2016Recrutement.php>.
- 34 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Loi N° 96-572 déterminant les conditions d'entrée dans la carrière militaire. Adoptée : 31 juillet 1996. Source on file.
- 35 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Loi N° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la Loi N° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement. Adoptée : 17 septembre 2015.
<http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/dd772d376fde955a96fab3e19871f5f12b13f9d8.pdf>.
- 36 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Loi N° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement. Adoptée : 7 septembre 1995.
http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=104174&p_count=1&p_classification=09.
- 37 Ambassade des États-Unis - Abidjan. Rapport. 21 février 2018.
- 38 Bamba-Lamine, A. Conseil des ministres du mercredi 07 décembre 2016. 8 décembre 2016.
<http://news.abidjan.net/h/605633.html>.
- 39 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Soumission au Rapport annuel du CLCCG pour 2017. Abidjan. 6 mars 2018. Source on file.
- 40 Office des Nations unies contre la drogue et le crime. Page pays - Côte d'Ivoire Consulté le 6 mars 2018.
<https://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/cote-d-ivoire.html>.
- 41 Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant. La Direction de la Protection de l'Enfant. 1 février 2016.
<http://www.famille.gouv.ci/public/>.
- 42 Groupe de travail sur le travail des enfants dans le secteur cacaotier Rapport annuel 2016. Washington, DC. 2017. Source on file.
[https://www.dol.gov/sites/default/files/documents/ilab/CLCCG 2016 Annual Report.pdf](https://www.dol.gov/sites/default/files/documents/ilab/CLCCG%202016%20Annual%20Report.pdf).
- 43 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Mécanisme d'aiguillage. Source on file.
- 44 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. LOI n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail. Adoptée : 20 juillet 2015.
https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=101399&p_country=CIV&p_count=423&p_classification=01.02&p_classcount=5.
- 45 Responsable de l'ambassade des États-Unis Abidjan. Communication par courriel au responsable de l'USDOL. 25 mars 2019.

- 46 Ambassade des États-Unis - Abidjan. Communication par courriel au responsable de l'USDOL – 10 juillet 2020.
- 47 CIA. The World Factbook. 19 janvier 2017. Veuillez consulter “Application de la loi : Sources et Définitions” dans la Section Référence du présent rapport.
https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/print_iv.html
- 48 ONU. Situation et perspectives de l'économie mondiale. Annexe statistique 2017. New York, 2017. Veuillez consulter “Application de la loi : Sources et Définitions” dans la Section Référence du présent rapport.
https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/2017wesp_full_en.pdf.
- 49 Comité d'experts de l'OIT. Requête individuelle directe concernant la Convention relative à l'Inspection du travail, 1947 (N°81) Côte d'Ivoire (ratification: 1987) et la Convention relative à l'Inspection du travail (Agriculture), 1969 (N° 129) Côte d'Ivoire (ratification: 1987). Publication : 2017.
http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:13100:0::NO:13100:P13100_COMMENT_ID:3298245.
- 50 Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite l'Exploitation et le travail des Enfants (CNS). Le Nouveau Cadre Institutionnel. Consulté le 23 janvier 2017.
<http://www.travaildesenfants.org/fr/content/le-nouveau-cadre-institutionnel#>.
- 51 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Création du Comité National de Surveillance des Actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des Enfants, Décret N° 2011-366. Adopté : 3 novembre 2011. Source on file.
- 52 Yao, SP. Plan d'action national 2015-2017 de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Abidjan: Secrétaire Exécutif du Comité National de Surveillance (CNS). 2015. Source on file.
- 53 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Création du Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des Enfants, Décret N° 2011-365. Adopté : 3 novembre 2011.
<http://www.travaildesenfants.org/sites/default/files/pdf/Dominique-Ouattara-Decret-de-creation-du-Comite-interministériel-de-lutte-contre-la-traite-l-exploitation-et-le-travail-des-enfants.pdf>.
- 54 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Décret Fixant les Missions, la Composition, l'Organisation et le Fonctionnement du Comité National de Lutte Contre la Traite des Personnes. 2017. Source on file.
- 55 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Communiqué du Conseil des Ministres du jeudi 13 avril 2017. Abidjan. Avril 2017.
<http://news.abidjan.net/h/613248.html>.
- 56 Ambassade des États-Unis - Abidjan. Rapport. 18 décembre 2019.
- 57 Ambassade des États-Unis - Lomé. Rapport. 6 septembre 2019.
- 58 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Plan d'Action national de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants. Abidjan. 19 mai 2019. Source on file.
- 59 Sénateur Harkin, Député Engel, USDOL, Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, Gouvernement de la République du Ghana, et Industrie internationale du cacao et du chocolat. Déclaration d'action conjointe à l'appui de la mise en œuvre du Protocole Harkin-Engel. Abidjan. 13 septembre 2010. Source on file.
- 60 Sénateur Harkin, Député Engel, USDOL, Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, Gouvernement de la République du Ghana, et Industrie internationale du cacao et du chocolat. Déclaration d'action conjointe à l'appui de la mise en œuvre du Protocole Harkin-Engel. Abidjan. lundi 13 septembre 2010. Source on file.
- 61 Groupe de coordination sur le travail des enfants dans le secteur cacaoier Rapport annuel 2018. Washington, DC. 2019.
<https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/legacy/files/CLCCG2018AnnualReport.pdf>.
- 62 OIT-IPEC. Engagement et Assistance au niveau des pays pour réduire le travail des enfants (CLEAR). Genève. Octobre 2017: Rapport d'avancement technique. Source on file.
- 63 OIT. Programme de promotion du travail décent en Côte d'Ivoire. Juillet 2017. Source on file.
- 64 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Plan national de développement (PND) 2016 - 2020. 2016.
http://gcpnd.gouv.ci/fichier/doc/TOME3_comprese.pdf.
- 65 Ambassade des États-Unis - Abidjan. Rapport. 22 février 2016.
- 66 Ambassade des États-Unis - Abidjan. Rapport. mercredi 2 mars 2016.

- 67 Département d'État des États-Unis. Rapports sur la traite des personnes- 2019 : Côte d'Ivoire. Washington, DC, le 20 juin 2019.
<https://www.state.gov/reports/2019-trafficking-in-persons-report/>.
- 68 Gouvernement de la République du Ghana et gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Accord de coopération pour la lutte contre la traite transfrontalière des personnes et les pires formes de travail des enfants. Adopté : 3 novembre 2016. Source on file.
- 69 Gouvernement de la République du Ghana et gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Déclaration conjointe des Premières dames de la République de Côte d'Ivoire et de la République du Ghana sur la lutte contre la traite transfrontalière des personnes et les pires formes de travail des enfants. Adoptée : 13 septembre 2016. Source on file.
- 70 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Accord de coopération pour la lutte contre la traite transfrontalière des personnes et les pires formes de travail des enfants. 17 octobre 2013.
[http://travaildesenfants.org/sites/default/files/pdf_documents_fondateurs/Accord de coopération en matière de lutte contre la traite transfrontalière.pdf](http://travaildesenfants.org/sites/default/files/pdf_documents_fondateurs/Accord%20de%20coop%C3%A9ration%20en%20mati%C3%A8re%20de%20lutte%20contre%20la%20traite%20transfrontali%C3%A8re.pdf).
- 71 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Déclaration conjointe des Premières dames de la République de Côte d'Ivoire et de la République du Ghana sur la lutte contre la traite transfrontalière des personnes et les pires formes de travail des enfants. jeudi 17 octobre 2013.
[http://travaildesenfants.org/sites/default/files/pdf_documents_fondateurs/DECLARATION CONJOINTE DES PREMIERES DAMES DU BURKINA FASO ET LA COTE DIVOIRE.pdf](http://travaildesenfants.org/sites/default/files/pdf_documents_fondateurs/DECLARATION%20CONJOINTE%20DES%20PREMIERES%20DAMES%20DU%20BURKINA%20FASO%20ET%20LA%20COTE%20DIVOIRE.pdf).
- 72 Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques. Politique Nationale de Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse. Abidjan: UNICEF, Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques. Novembre 2015. Source on file.
- 73 Ministère de la Solidarité de la Famille de la Femme et de l'Enfant. Politique Nationale de Protection de l'Enfant. 2012. Source on file.
- 74 Jeune Afrique. Côte d'Ivoire: Ouattara décrète pour les 6 à 16 ans. 13 juillet 2015.
<http://www.jeuneafrique.com/depeches/246529/politique/cote-divoire-ouattara-decrete-lecole-obligatoire-pour-les-6-a-16-ans/>.
- 75 Initiative internationale pour le cacao. Éliminer le travail des enfants dans le secteur du cacao (ECLIC). Washington, DC. 2015.
<https://www.dol.gov/agencies/ilab/eliminating-child-labor-cocoa-eclic-0>.
- 76 Département du Travail des États-Unis. Évaluation des progrès pour la réduction du travail des enfants dans les zones de culture du cacao de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Washington, DC. 2015.
<http://www.grants.gov/web/grants/view-opportunity.html?oppld=277934>.
- 77 Programme alimentaire mondial de l'ONU. Révision du projet de budget pour approbation par le Directeur régional. 2015.
http://one.wfp.org/operations/current_operations/BR/200465_1601.pdf?_ga=1.160856765.1656045296.1484696372.
- 78 Responsable de l'USDA. Communication par courriel au responsable de l'USDOL. 2 avril 2019.
- 79 Banque mondiale. Côte d'Ivoire - Seconde opération de politique de développement pour la gestion budgétaire, l'éducation, l'énergie et les réformes du cacao. 6 novembre 2017.
<http://documents.worldbank.org/curated/en/943511512702094794/pdf/Cote-dIvoire-DPO2-PD-Final-November-3-11102017.pdf>.
- 80 Banque mondiale. Filet productif de protection sociale (Document d'évaluation du projet). 6 mai 2015.
<http://documents.worldbank.org/curated/en/902201468000929877/pdf/PAD1189-PAD-P143332-IDA-R2015-0124-1-Box391445B-OUO-9.pdf>.
- 81 Banque mondiale. Projet de protection sociale et d'inclusion économique (Financement additionnel pour le filet productif de protection sociale). Juin 2019.
<https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P167623>.
- 82 Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. Guide de l'Animation Communautaire en Protection de l'Enfant. Abidjan : UNICEF, Novembre 2015. Source on file.

- 83 Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 27 juillet 2016. Abidjan. Décembre 2016.
<http://aip.ci/communique/communique-du-conseil-des-ministres-du-mercredi-27-juillet-2016/>.
- 84 O'Keefe, B. Première Dame de la Côte d'Ivoire : 'We Are on Track to Eliminate Child Labor.' 1 mars 2016.
<http://fortune.com/2016/03/01/first-lady-ouattara-ivory-coast-cocoa-child-labor/>.
- 85 ONUDC. L'ONUDC s'engage à appuyer le Gouvernement de la Côte d'Ivoire contre le crime transnational organisé et le terrorisme. Consulté le 24 octobre 2015.
<http://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/cote-divoire-and-unodc-against-toc.html>.
- 86 Fairtrade Africa. Le projet pour la protection contre le travail des enfants reçoit l'approbation du Gouvernement ivoirien. 18 mars 2015.
<http://allafrica.com/stories/201503230524.html>.
- 87 Human Rights Watch. Rapport mondial 2017 : Côte d'Ivoire. Janvier 2017.
https://www.hrw.org/sites/default/files/cotedivoire_1.pdf.